



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11/12/2023

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b>	L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 5 décembre 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>	<b>Présents :</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents : 11</b>	Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Florence Collino, Marlène Benoit, Sandrine Boillot.
<b>Nombre de Conseillers représentés : 15</b>	<b>Excusés :</b> Thierry Rolland, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier, Hervé LACROIX
<b>Début de séance : 20h30</b>	<b>Absent :</b>
<b>Fin de séance : 22h30</b>	<b>Pouvoirs :</b> Hervé LACROIX à Sandrine BOILLOT, Estelle REMACLE à Gaël MARANDIN, Thierry ROLLAND à Florence COLLINO, Bénédicte LAVIER à Lucie ROUSSELET-JURCEVIC
	<b>Secrétaire :</b> Alicia BERTHIER DEROSE

### SUBVENTION EVS

CONVOCATION  
LE 05 12 2023

M. le Maire explique qu'en février dernier les Sapins de l'Amitié ont déposé une demande de subvention d'un montant de 6.000,00 €.

Cette aide communale devait permettre à l'Espace de Vie Sociale (EVS) de proposer diverses animations tout au long de l'année 2023.

AFFICHAGE LE

Lors de l'examen de ce dossier par la commission finance, en mars, il a été demandé des compléments à l'association à savoir :

19 JAN. 2024

- des précisions sur le bilan 2022 et,
- un prévisionnel détaillé des actions 2023.

Les documents fournis récemment par l'EVS ont été transmis pour avis aux membres du conseil.

Gérard DEQUE propose qu'un courrier soit envoyé au CLAJ pour solliciter un rendez-vous avec le conseil d'administration afin d'obtenir les informations nécessaires et repartir sur de bonnes bases.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- suspend le versement de la subvention d'un montant de 6.000,00 €,
- sollicite un rendez-vous avec le conseil d'administration de l'association,
- autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

